L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 JUIN 1848.

PAR BULLITT, MAGNE & Co
No. 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10
Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune conscription, soit au journal ordinaire, soit au journal de la campagne ne commence dans le courant de la première semaine qui suit le 1er janvier, 1er mars, 1er juin et 1er septembre.
ANNONCES. Une page, par ligne de chaque ligne, pour la 1re fois, 1 dollar. Et deux cents pour chaque ligne, pour la 2e et 3e insertion, et trois cents pour chaque ligne, pour les insertions ultérieures. Tout changement, sur les annonces régulières, devra être payé comme de nouvelles annonces. Les contrats pour les annonces régulières ne sont pas obligatoires pour les éditeurs.
ABONNEMENS. Le prix du journal de la campagne est de DIX dollars en sus. Les abonnemens ne commencent qu'au 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre. Les abonnemens des compagnies d'assurances et autres institutions publiques, ainsi que les ventes aux enchères, ne sont pas obligatoires pour les éditeurs.
Le port de poste, pour les journaux, est payé par le bureau de poste, et ne doit pas être payé par ceux qui reçoivent le journal.
LES ANNONCES doivent être remises aux éditeurs à un certain heure, pour être insérées le lendemain matin.
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour un ou plusieurs jours, doivent être payées comme neuves.
LES ANNONCES qui ne doivent pas paraître dans un certain temps, doivent être payées comme neuves.
LES ANNONCES qui ne sont pas marquées du nombre de fois qu'elles doivent paraître, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées de cesser, et payées en conséquence de cette disposition.
AVEUGLE ANNONCE. Le public ne sera pas trompé, tout ce que le prix de l'insertion n'est été payé d'avance.
LES THEATRES et autres entreprises ouvertes pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, jouissent du système de plusieurs polycrit 50%.
LES ANNONCES de nécessité ou d'intérêt public, et toutes annonces d'intérêt, de nature politique, paieront double du tarif ordinaire.

CAROTAGE.

POUR STE MARTINVILLE, Attakapas — Le steamer WAVERLY, capitaine G. Reiter, partira positivement mercredi, 7 juin à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. P. CAVY & CO. 19, rue de la Levée.
N. B. Le Waverly continuera à courir jusqu'au dernier juillet. 6 juin

POUR ST LOUIS — Le steamboat MONTAUGE, capitaine J. H. Bonnet, partira pour ce port, samedi 10 courant à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. DOANE & CO, 21 Poydras. 6 juin

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Pittsburg et les cours du MONTAUGE, capitaine J. H. Bonnet, partira samedi 10 courant à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la Pointe du Maine.
HARTWELL & RIDDER
44, Poydras.

POUR ST LOUIS — Le steamer RUTLAND, capitaine W. Gosler, partira pour ce port le 8 courant à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN R. SHAW & Co, agents
24 rue Poydras.

POUR ST LOUIS — Le bateau à vapeur MISSOURI, capt. Taylor, arrivera à la Pointe du Maine, et repartira dans un jour. Pour fret ou passage, s'adresser à
J. P. WHITNEY & Co. 24 rue Poydras.

POUR BOSTON — Le bateau à vapeur FANCY FLOT de la Nouvelle-Orléans, capitaine ALEXANDER SCUTT, partira pour Boston, Saint Louis et les ports intermédiaires, samedi 10 juin prochain, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. BLAKE & Co, agents
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LAROSE.

POUR LA HAVANE — Le goélette GOVERNOR YELL, capitaine [illegible], partira pour les ports de la Havane, Matanzas et Cienfuegos, dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JACQUES LAROSE.

POUR LA HAVANE — Le goélette [illegible], capitaine J. B. McDonald, partira [illegible] pour fret ou passage, [illegible]
F. REYNAUD.

POUR NEW-YORK — Le navire ADAMS, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE.

POUR NEW-YORK — Le navire NELSON, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NEW-YORK — Le navire HUNTSVILLE, capt. W. R. Nott, partira le 10 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à la Marche aux Cafés.
HULLIN & WOODRUFF, 66, Camp.

POUR NEW-YORK — Le navire LIVERPOOL, capitaine Akin, partira sous peu. Pour balance de chargement, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
74 Camp.

POUR BOSTON — Le navire ADAMS, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR BOSTON — Le navire ASTRAEA, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

POUR BOSTON — Le navire ASTRAEA, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HARROD, DARLING & Co. 49 Commune.

POUR BOSTON — Le navire DELPHI, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
S. & J. P. WHITNEY & Co.
73 Camp.

POUR PHILADELPHIE — Le brick OBRAL TAN, capt. Tarr, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR PHILADELPHIE — Le navire ALEDONIA GRANDER, capitaine James Maloney, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
J. H. ASBRIDGE, 97, Camp.

POUR BALTIMORE — Le navire LADY ANN, capitaine W. Gosler, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR RICHMOND — Le brick GEORGIANA, capitaine Mc Leodan, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR NORFOLK — Le Fleet et Richmond — Le brick LUCY ANN, capt. Shaw, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
BAILEY & BATCHE.
47, Commune.

BRICK A VENDRE — Un brick et tous ses agrès, jaugeant environ 150 tonneaux, propre, dans le commerce de cabotage, construit depuis 4 ans seulement et en bon état. S'adresser à
J. P. WHITNEY & Co.

ON demande un fret pour 50 tonneaux de sucre pour Boston à prendre à cent milles au bas de la Ville. S'adresser à
S. & J. P. WHITNEY & Co.

TABAC — 50 barriques tabac de Kentucky, à vendre par
SCHUTZ, HADDEN & LEACH.
26, Rue Poydras.

WHISKEY — Rectifié, 5 barriques à vendre par
SCHUTZ, HADDEN & LEACH.
26, Rue Poydras.

PLATS CORPS — 10 nouveaux fumoirs de Cincinnati, à vendre par
HARTWELL & RIDDER.
41 Poydras.

FARINE — 100 barriques de marque de St. Louis, en dépôt, à vendre par
HULLIN & WOODRUFF, 66 Camp.

PLANTAS A BON MARCHE.
Le ball de coton de contrebande sera vu à l'hôpital de l'armée, étant rapporté à la Pointe, pour le compte du [illegible], transporté à cette ville par [illegible] et [illegible] à la Pointe du Maine. Les [illegible] ont été [illegible] à la Pointe du Maine, et [illegible] à la Pointe du Maine. Les [illegible] ont été [illegible] à la Pointe du Maine. Les [illegible] ont été [illegible] à la Pointe du Maine. Les [illegible] ont été